

Devis normalisé technique



BNQ 1809-400/2013

Travaux de réhabilitation sans tranchée – Conduites
d'eau potable et d'égout



Cette page est laissée intentionnellement vierge.

BNQ 1809-400/2013

Travaux de réhabilitation sans tranchée – Conduites
d'eau potable et d'égout



ICS : 23.040.01; 23.040.20; 93.025; 93.030

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET D'ACHAT

Toute demande de renseignements ou d'achat concernant le présent document peut être adressée au Bureau de normalisation du Québec (BNQ), à l'adresse suivante : 333, rue Franquet, Québec (Québec) G1P 4C7
[téléphone : 418 652-2238, poste 2437, ou 1 800 386-5114; télécopieur : 418 652-2292; courriel : bnqinfo@bnq.qc.ca; site Web : www.bnq.qc.ca].

RÉVISION DES DOCUMENTS DU BNQ

La collaboration des utilisateurs et des utilisatrices des documents du BNQ est essentielle à la mise à jour de ceux-ci. Aussi, toute suggestion visant à améliorer leur contenu sera reçue avec intérêt par le BNQ. Nous vous prions de nous faire parvenir vos suggestions ou vos commentaires en utilisant le formulaire que vous trouverez à la fin du présent document.

PREMIÈRE ÉDITION — 2013-12-19

L'examen systématique qui permettra de déterminer si le présent document doit être modifié, révisé, reconduit ou archivé sera fait au plus tard à la fin de la neuvième année suivant la publication de la présente édition.

Le présent exemplaire du document, qu'il soit en format électronique ou qu'il soit imprimé, n'est destiné qu'à une utilisation personnelle. Toute distribution à des tiers, à des partenaires ou à des clients, ainsi que toute sauvegarde, diffusion ou utilisation dans un réseau informatique, est interdite, à moins qu'une entente particulière n'ait été conclue entre un acheteur enregistré et le BNQ.

Seul un acheteur dument enregistré auprès du service à la clientèle du BNQ reçoit les mises à jour du document. Les notifications et le catalogue peuvent être consultés en tout temps dans le site Web du BNQ [www.bnq.qc.ca] pour vérifier l'existence d'une édition plus récente d'un document ou la publication de modificatifs ou d'erratas.

S'il désire continuer de recevoir les mises à jour, un acheteur enregistré doit informer, dans les meilleurs délais, le service à la clientèle du BNQ de tout changement d'adresse.

© BNQ, 2013

Tous droits réservés. Sauf prescription différente, aucune partie du présent document ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et le microfilmage, sans l'accord écrit du BNQ.

TRAVAUX DE RÉHABILITATION SANS TRANCHÉE — CONDUITES
D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT

PARTIE I : CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES

PARTIE II : REVÊTEMENT PROJETÉ POUR LES CONDUITES D'EAU
POTABLE — CLAUSES TECHNIQUES GÉNÉRALES

PARTIE III : CHEMISAGE DES CONDUITES D'EAU POTABLE —
CLAUSES TECHNIQUES GÉNÉRALES

PARTIE IV : CHEMISAGE DES CONDUITES D'ÉGOUT — CLAUSES
TECHNIQUES GÉNÉRALES

Cette page est laissée intentionnellement vierge.

AVIS

COMPRÉHENSION DE LA NOTION D'ÉDITION

Il importe de prendre note que la présente édition inclut implicitement tout modificatif et tout errata qui pourront éventuellement être faits et publiés séparément. C'est la responsabilité des utilisateurs du présent document de vérifier s'il existe des modificatifs et des erratas.

INTERPRÉTATION

Les formes verbales conjuguées **doit** et **doivent** sont utilisées pour exprimer une exigence (caractère obligatoire) qui doit être respectée pour se conformer au présent document.

Les expressions équivalentes **il convient** et **il est recommandé** sont utilisées pour exprimer une suggestion ou un conseil utiles mais non obligatoires ou la possibilité jugée la plus appropriée pour se conformer au présent document.

À l'exception des notes mentionnées **notes normatives** qui contiennent des exigences (caractère obligatoire), présentées uniquement dans le bas des figures et des tableaux, toutes les autres notes du document mentionnées **notes** sont **informatives** (à caractère non obligatoire) et servent à fournir des éléments utiles à la compréhension d'une exigence (caractère obligatoire) ou de son intention, des clarifications ou des précisions.

Les **annexes normatives** fournissent des exigences supplémentaires (caractère obligatoire) qui doivent être respectées pour se conformer au présent document.

Les **annexes informatives** fournissent des renseignements supplémentaires (à caractère non obligatoire) destinés à faciliter la compréhension ou l'utilisation de certains éléments du présent document ou à en clarifier l'application, mais ne contiennent aucune exigence (caractère obligatoire) qui doit être respectée pour se conformer au présent document.

DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ

Le présent document a été élaboré comme document de référence à des fins d'utilisation volontaire. C'est la responsabilité des utilisateurs de vérifier si des lois ou des règlements rendent obligatoire l'utilisation du présent document ou si des règles dans l'industrie ou des conditions du marché l'exigent, par exemple, des règlements techniques, des plans d'inspection émanant d'autorités réglementaires, des programmes de certification. C'est aussi la responsabilité des utilisateurs de tenir compte des limites et des restrictions formulées notamment dans l'objet et dans le domaine d'application et de juger de la pertinence du présent document pour l'usage qu'ils veulent en faire.

Cette page est laissée intentionnellement vierge.

AVERTISSEMENT

Le présent devis normalisé doit être utilisé dans son intégralité par l'ingénieur concepteur ou l'ingénieure conceptrice. Toute différence par rapport au contenu du présent document doit être précisée dans un document distinct, sous la forme de clauses techniques particulières.

L'entrepreneur doit tenir compte du fait que certaines clauses du présent devis normalisé peuvent être complétées, modifiées ou annulées par d'autres documents du marché, comme le devis des clauses techniques particulières, les plans, le bordereau de soumission.

En ce qui a trait aux normes, aux lois et aux règlements, il appartient à l'utilisateur ou à l'utilisatrice de s'assurer de disposer des plus récentes modifications apportées aux lois et aux règlements cités en référence dans le présent devis normalisé.

Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) achemine le texte de tout modificatif ou de tout errata élaborés pour le présent devis normalisé aux personnes qui auront obtenu le présent document sans enfreindre les droits d'auteur du BNQ. Cependant, les modificatifs et les erratas ultérieurs à la date de publication du présent document ne seront pris en compte que s'ils sont cités, selon le cas, dans le devis des clauses techniques particulières ou dans le devis des clauses administratives particulières.

L'utilisateur est invité à faire part au BNQ de toute suggestion ou de tout commentaire concernant l'application des clauses techniques générales du présent devis normalisé afin que le BNQ puisse apporter, s'il y a lieu, les modifications nécessaires.

Cette page est laissée intentionnellement vierge.

AVANT-PROPOS

Le présent document a été élaboré et approuvé par un comité de normalisation formé des membres votants suivants :

BERGERON, Patrice	Ville de Québec
BERGERON, Richard	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)
CONAC, Pascal	Veolia SE Canada, Services industriels
DAVISON, Michael	Sanexen services environnementaux inc.
DEL RIO, George	Ville de Montréal
DUONG, Ngoc-Thao (Ken)	BPR
JOSEPH, Stéphane	Acuro inc.
MURRAY, Patrice	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP)
NAZAIR, Claude	Ministère des Transports du Québec (MTQ)
POIRIER, Daniel	Centre de développement des composites du Québec (CDCQ)
POLITO, Anna	Ville de Dollard-des-Ormeaux
SAKER, Alem	Aquarehab Canada inc.
SALVO, Piero	Génivar inc.*
GARDON, Paul (normalisateur)	Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

La participation des personnes suivantes est également à souligner :

DESPAROIS, Annie	BPR
GAGNÉ, Annie	Ministère des Transports du Québec (MTQ)
GELLY, Sandra	Génivar inc.*
GIRARD, Didier	Sanexen services environnementaux inc.
PHARAND, Jacques	Ville de Montréal
SAINT-DENIS, Gilles	Insituform technologies
TARDIF, Isabel	Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU)

L'élaboration du présent document a été rendue possible grâce au soutien financier du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

* Au moment de la publication du présent document, ces personnes avaient cessé de travailler pour cette entreprise.

SOMMAIRE GÉNÉRAL

	Page
<i>PARTIE I</i> : CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES	5
<i>PARTIE II</i> : REVÊTEMENT PROJETÉ POUR LES CONDUITES D'EAU POTABLE — CLAUSES TECHNIQUES GÉNÉRALES	19
<i>PARTIE III</i> : CHEMISAGE DES CONDUITES D'EAU POTABLE — CLAUSES TECHNIQUES GÉNÉRALES	47
<i>PARTIE IV</i> : CHEMISAGE DES CONDUITES D'ÉGOUT — CLAUSES TECHNIQUES GÉNÉRALES	81

Cette page est laissée intentionnellement vierge.

**TRAVAUX DE RÉHABILITATION SANS TRANCHÉE —
CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT —
PARTIE I : CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES**

Cette page est laissée intentionnellement vierge.

SOMMAIRE

		Page
1	OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION	5
2	RÉFÉRENCES NORMATIVES	5
2.1	DOCUMENTS D'ORGANISMES DE NORMALISATION	5
2.2	LOIS, RÈGLEMENTS ET DOCUMENTS DE MÊME NATURE	6
2.3	DOCUMENTS GOUVERNEMENTAUX	6
3	DÉFINITIONS	7
4	AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES	7
4.1	VISITE DES LIEUX DES TRAVAUX	7
4.2	DOCUMENTS À FOURNIR	7
	4.2.1 Revêtement projeté pour les conduites d'eau potable	7
	4.2.2 Chemisage des conduites d'eau potable et d'égout	8
	4.2.3 Dessins d'atelier	9
	4.2.4 Horaire de travail	9
4.3	PÉRIODE DE GARANTIE	10
4.4	EXIGENCE RELATIVE À L'INNOCUITÉ	10
5	CLAUSES ADMINISTRATIVES	10
5.1	BREVETS	10
5.2	DÉLAI D'EXÉCUTION ET CALENDRIER	10
5.3	SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	11
5.4	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	11
	5.4.1 Protection des sols et de l'eau	11
	5.4.2 Rejet des eaux souillées vers le réseau d'égout sanitaire, pluvial ou unitaire	11
	5.4.3 Gestion des matériaux, des sols et des rebuts excavés ainsi que des autres rebuts et débris	12

5.4.4	Protection des rives, du littoral, des plaines inondables et des milieux humides	12
5.4.5	Abat-poussières	12
5.5	SIGNALISATION	13
ANNEXE A —	RÉFÉRENCES INFORMATIVES	14

**TRAVAUX DE RÉHABILITATION SANS TRANCHÉE — CONDUITES
D’EAU POTABLE ET D’ÉGOUT —
*PARTIE I : CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES***

1 OBJET ET DOMAINE D’APPLICATION

La présente partie spécifie les clauses administratives particulières qui régissent les travaux de réhabilitation sans tranchée qui sont décrits dans la partie II et les parties suivantes du présent devis.

Les clauses administratives générales ne sont pas traitées dans le présent devis.

NOTE — Lorsque l'utilisateur du présent devis n'a pas rédigé ses propres clauses administratives générales, il peut se référer au devis normalisé NQ 1809-900 *Travaux de construction — Documents administratifs généraux — Ouvrages de génie civil* (voir annexe A).

2 RÉFÉRENCES NORMATIVES

Il convient de prendre note que, dans la présente partie, une référence normative datée signifie que c'est l'édition donnée de cette référence qui s'applique, tandis qu'une référence normative non datée signifie que c'est la dernière édition de cette référence qui s'applique.

Pour les besoins de la présente partie, les ouvrages de référence suivants (incluant tout modificatif, errata, rectificatif, amendement, etc.) contiennent des exigences dont il faut tenir compte et sont cités aux endroits appropriés dans le texte :

2.1 DOCUMENTS D’ORGANISMES DE NORMALISATION

BNQ (Bureau de normalisation du Québec) [www.bnq.qc.ca]

BNQ 2410-300

Produits utilisés comme abat-poussières pour routes non asphaltées et autres surfaces similaires.

BNQ 3660-950

Innocuité des produits et des matériaux en contact avec l'eau potable.